29 avril.

que, quand M. Macdonald me fit la domanda d'un certificat relativement à ces deux lots, il ne mo dit pas quel usage il voulait en faire; j'ignorais entièrement qu'il cut l'intention d'en faire l'uchat, ou que le gouvernement les lui cût vendus jusqu'à ce que j'en recusse information officielle du Commissaire des Terres de la Couronne, en octobre dernier; et, si j'avais su qu'il cût l'intention de les acheter, je ne lui papais japanis danné un conficer de l'alcune l'alcune de la conficer de la lanconte de la conficer de la confi aurais jamais donné un certificat. J'ajouterai que dans une conversation que j'ai eue avec M. Macdonald, quelques jours après avoir reçu information officielle de la vente, il me dit: "Vous ne saviez pas quel usage je voulais faire du certificat que vous m'aviez s. Le dit John S. Macdonald n'a jamais pris audonné, relativement aux lots du marché; je lui cun arrangement avec les occupans des lots en ques répondis que j'ignorais absolument ce qu'il voulait en tron avant l'émanation du contrat des concessions faire. Je lui dis aussi que, comme il connaissait la position de ces lots, il aurait du les demander pour la

> (Signé,) JAS. PRINGLE. Agent D. E.

Connwall, 5 janvier, 1846.

(Suggestions relativement aux lots du marché.)

- 1. Que les lots Nos. 10 et 11 ont été réservés par le Gouvernement Exécutif pour une place de marché. (Voir la carte primitive.)
- 2. Qu'en conséquence, une disposition législative péciale, autorisant les Commissaires de la Paix du District de l'Est à bâtir un marche sur le lot ou les lots ris réservés, fut adoptée. (Voir 58 Geo. III. chap.
- 3. Que conformément à cette disposition législative une Halle de Marché, coûtant 280 courant, a été construite, en 1819, sur les lots Nos. 10 et 11 ainsi réservés, et conservés comme ayant été concédés pour cette fin. (M. le Juge M'Lean peut prouver ceci, car c'est lui qui a fait passer la loi dans ce but spécial, et d'autres peuvent le prouver aussi.)
- 4. Qu'en 1834, un Bureau de Police a été établi pas un acte spécial (voir 4 Guill. IV, chap. 25); depuis cette époque les lots en question ont été placés sous le contrôle et la régio du Bureau de Police qui les a loués a différentes personnes. (Voir les archives de la Corporation.)
- 5. Que les rentes payées pour les différens téne-mens se montant de £30 à £40 par année, y compris la rente provenant de la Haile du Marché; ces années dernières quatre des bûtisses ont été incendiées, ce qui a eu l'effet de réduire la rente à £18 15s. qui ont toujours formé partie des fonds de la Corporation. (Voir les archives de Thomas Kennedy, percepteur, pendant plusieurs années.)
- 6. Qu'en faisant construire une Halle de Marché dans la partic Ouest de la ville, la Corporation n'a jamais pense à abandonner les lots en question; au contraire, à une assemblée publique des habitans, elle a employé, comme moyen de persuasion, l'argument que les rentes provenant de ces lots suffiraient pour payer l'intérêt de l'achat d'un autre lot, et des dépenses qu'entraînerait la construction d'une halle dans une partie de la ville plus centrale, et que dans

Appendice étaient à vendre, qu'ils ne pouvaient être vendus, car quelques années les lots en question seraient de W.)

je pensais que le Bureau de Police y avait quelque en place de marché. (Le shérif M'Martin, président de l'assemblée, et d'autres personnes qui y étaient de l'assemblée, et d'autres personnes qui y étaient quelques années les lots en question scralent remis Appendice présentes, peuvent prouver ce fait.)

- 7. Que John S. Macdonald connaissait bien toutes les circonstances qui viennent d'être mentionnées, ayant été Président du Bureau de Police pour l'année dernière, et ayant pris part à la porception des rentes, etc., provenant des lots en question; etail n'a jumais pu supposer pour un instant que la Corporation avait abandonné ses droits soit par un acte, soit par paroles en contrat. (Voir les archives de la Corporation.)
- (Patent) qui lui donnait la propriété; en produisant alors ce contrat, il a ohligé les habitans à le reconnaître comme leur propriétaire, et menace de chasser immédiatement ceux qui resuscraient de le faire. (Voir les occupans et particulièrement Philip Walsh.)
- 9. La lettre de John S. Macdonald au Commissuire des Terres de la Couronne pourrait induire le Gouvernement à penser que les occupans dont il s'agit n'étaient que des gens qui s'étaient établis sur ces lots sans en avoir le droit et qui avaient érigé des bâtisses temporaires ou des cabanes pour s'y retirer pendant les travaux du canal, et que la Corporation ne ferait aucune objection à ce que le Gouvernement disposât des lots en question. (Voir sa lettre à M. Davidson) lettre à M. Davidson.)
- 10. Que toute la transaction a été une affaire conduite dans les tenèbres dans la gérainte, que les faits véritables ne fussent connus, et l'on a travaillé à la conclure rapidement de peur que l'intrigue ne vint à la connaissance du public. (Voir Donald Macdonald, écuyer, et autres, auprès de qui il's'est vanté de la manière dont l'affaire a té accomplic.)
- 11. Que, par conséquence, le Commissaire des Terres de la Couronne a été trompé et n'a pas agi en conformité du statut 4 et 5 Vict. chap. 100, qui règle la manière dont les terres publiques seront vendues, suivant les dispositions du dit statut. (Voir les clauses 24, 25 et 29.)

E.

Nous sousignés Membres du Bureau de Police, et autres, certifions par les présentes qu'à une Assemblée Publique convoquée par le Shérif du District de l'Est, relativements aux lots du marché, il a été bien entendu et explique, dans le tems, que la Corporation n'abandonnait pas les lots Nos. 10 et 11 ni l'idée d'y construire un marché; que la rente qui en provenait alors serait suffisante pour payer l'intérêt de l'achat d'un lot situé à la partie Ouest de la ville, et des dépenses qu'il faudrait encourir pour ériger une Halle de Marché, et que l'on se proposait de l'employer à cette fin et pour d'autres besoins de la ville.

> R. CLINE, President. (Signé,) SAM. HART, M. B. P. Jas. E. Dunn, m. b. p. Wm. Mattice, m. b. p. A. M'MARTIN, Shérif, E. D.

Cornwall, 5 janvier, 1843.